

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.02PR
portant
sur une demande de crédit d'investissement de Frs. 3'905'000.- pour la réfection
des façades et de la toiture du bâtiment de l'Ancienne Poste n° 4.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 février 2010. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aude Briand, Magrieta Donker, Jean-David Chapuis, Jean-Yves Guyon, Olivier Maibach, Etienne Mutrux, Alain Willommet et de la soussignée, désignée rapportrice de la commission. M. Daniel Hofmann était absent et excusé.

La délégation municipale était composée de M. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, et de M. Eric Burnod, architecte, engagé dans le service (URBAT) en juillet 2009. Nous les remercions pour leurs explications complémentaires, leurs réponses et leur disponibilité.

Les façades en molasse du bâtiment de l'Ancienne Poste sont actuellement en très mauvais état. Presque chaque pierre est abîmée. Le gel de l'hiver dernier a accéléré la dégradation de la pierre en la faisant éclater. Rien n'a été fait depuis la construction du bâtiment en 1898, à part une réfection partielle du toit en 1959. Il s'agit donc d'une lourde intervention à faire rapidement pour des raisons de sécurité.

Le montant des travaux des façades a été chiffré par une entreprise spécialisée qui suit l'état du bâtiment depuis plusieurs années. Il est donc précis, bien que des surprises ne soient pas exclues, comme au collège de la Place d'armes. Les atteintes à la pierre sont parfois plus profondes que ce qui est visible à l'œil nu.

Après la réfection et l'isolation du toit, les sur-combles (au-dessus de la Broquine) pourraient être aménagés et le service des Monuments historiques a donné son accord pour la pose de quelques velux.

Le canton n'accorde pour l'instant plus de subventions pour la rénovation des bâtiments, si ce n'est, dans le cas présent, une aide symbolique d'environ Frs. 5'000.-.

La commission s'étonne que des négociations n'aient pas encore été entreprises avec le magasin Ochsner Sport concernant la pose de l'étayage dans le magasin et la gêne ainsi occasionnée. En effet, le dédommagement a été chiffré par la Commune à ce stade, mais pas encore négocié avec les intéressés.

Conclusions

La commission est convaincue de la nécessité de rénover rapidement les façades du bâtiment de l'Ancienne Poste 4 pour des raisons de sécurité et pour remettre en valeur un élément important du patrimoine architectural de notre ville. C'est donc à l'unanimité des membres présents qu'elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 10.02 tel que présenté.

Pour la commission

Yverdon-les-Bains, le 15 février 2010.

Martine Frey Taillard